

## Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : Me Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques  
Me Ana Victoria Aguerre, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

DATE : 8 septembre 2017

OBJET : Mémoire du Barreau du Québec sur le projet de loi C-51 – *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*

1*1	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
<p><u>PROJET DE LOI EN BREF</u></p> <p>Le projet de loi propose une réforme des certaines dispositions relatives aux infractions d'ordre sexuel dans le <i>Code criminel</i> pour les rendre compatibles avec différents enseignements de la Cour suprême du Canada.</p> <p>De plus, le projet de loi abolit certaines dispositions contenues dans le <i>Code criminel</i> qui ont été invalidées par la Cour suprême du Canada.</p> <p><u>RECOMMANDATION DE POSITION</u></p> <p>Endosser le projet de mémoire, Ne pas participer à la commission parlementaire.</p> <p><u>DESCRIPTION SOMMAIRE DES MOTIFS À L'APPUI DE LA RECOMMANDATION DE POSITION</u></p> <p>De façon générale, le projet de mémoire soutient le projet de loi dans son ensemble. Compte tenu des modifications proposées et de la position du barreau suggérée, il n'est pas nécessaire de participer à la commission parlementaire.</p>	

<sup>1</sup> Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

2	Recommandation ou résolution proposée
<p>CONSIDÉRANT les motifs à l'appui de la recommandation de position;</p> <p>Nous recommandons au Conseil d'administration de :</p> <p>ENDOSSER le projet de mémoire sur le projet de loi C-51;</p> <p>Ne pas intervenir en commission parlementaire sur le projet de loi C-51.</p>	
3	Autres éléments pertinents, le cas échéant
<p><b>3.1 Impacts financiers :</b></p>	
<p><b>3.2 Consultations effectuées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Comité en droit criminel :</li></ul> <p>M<sup>e</sup> Pascal Levesque, président M<sup>e</sup> Claude Beaulieu M<sup>e</sup> Nicolas Bellemare M<sup>e</sup> Sophie Dubé M<sup>e</sup> Benoît Gariépy M<sup>e</sup> Joannie Jacob M<sup>e</sup> Lucie Joncas M<sup>e</sup> Michel Marchand M<sup>e</sup> Patrick Michel M<sup>e</sup> Julie Pelletier M<sup>e</sup> Danièle Roy</p>	
<p><b>3.3 Documents joints :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Projet de loi C-51</li><li>• Projet de mémoire</li></ul>	